



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
PORTANT SUR UN SINISTRE ENGAGEANT LA
RESPONSABILITE CIVILE DE LA VILLE**

**DÉCISION N° DM-25-026
EN DATE DU 28 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code civil, notamment son article 2044,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les désordres constatés sur le réseau d'assainissement de la maison sise 109 rue de la Jarry, propriété des consorts MAACHE,

VU le projet de protocole transactionnel,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt des parties de souscrire un protocole transactionnel,
;

D É C I D E

DE SIGNER avec les consorts MAACHE, demeurant 109 rue de la Jarry à Vincennes, un protocole transactionnel qui règlera définitivement le différend les opposant à la Ville de Vincennes au titre de la responsabilité civile de celle-ci.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250128-lmc1H12658H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/01/2025
Date de Publication : 28/01/2025